

Et le grand gagnant serait... l'abstentionnisme !

© 08/01/2019 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Selon un sondage réalisé sur Terre-net.fr, l'abstention pourrait bien atteindre des sommets – plus de 50 % – lors du scrutin des élections des chambres d'agriculture de janvier 2019. Le désintérêt des agriculteurs serait ainsi d'une ampleur inédite.



Les agriculteurs, notamment, sont appelés à voter pour les représentants des chambres d'agriculture en janvier 2019. (@pixabay)

Selon un sondage réalisé sur Terre-net.fr, l'abstention des agriculteurs pour les **élections chambres d'agriculture 2019** pourrait atteindre 57 % ! Autrement dit, la participation des producteurs à ce scrutin pourrait, pour la première fois, être inférieure à 50 %.

L'introduction du vote électronique – une nouveauté pour ce scrutin 2019 – ne permettrait donc pas une plus grande participation. Elle permettrait tout de même de freiner un taux d'abstention qui pourrait être bien plus important avec le seul vote par correspondance.

N.B. : Les résultats de ce sondage sont indicatifs (l'échantillon n'a pas été redressé).

Lors du précédent scrutin, en janvier 2013, la participation des agriculteurs avait été de 54,35 % au niveau national, allant de plus de 80 % en Corse, 75,23 % en Lozère ou 71,71 % Corrèze, à tout juste 40 % en Gironde, Charente-Maritime ou Bouches-du-Rhône.

Cette participation des électeurs du collège des chefs d'exploitations et assimilés avait déjà dégringolé par rapport au scrutin de 2007. Il y a 12 ans, 66,4 % des agriculteurs avaient voté.

Si elle est confirmée, cette tendance poserait plusieurs questions. Quid de l'intérêt porté par les agriculteurs à l'égard de leurs chambres consulaires, de leur rôle et leurs missions d'accompagnement ? Quid aussi de la représentativité des syndicats agricoles si plus de la moitié des agriculteurs choisissent de ne pas voter ? Le scrutin des élections des chambres d'agriculture garderait-il sa pertinence pour mesurer la représentativité syndicale dans le secteur de la production agricole ? Autant de questions à poser, ou non, à partir du 5 février prochain, jour de la proclamation des résultats.